



15ème législature

Question N° : 18290	De Mme Audrey Dufeu (La République en Marche - Loire-Atlantique)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > discriminations	Tête d'analyse > Lutte contre l'âgisme	Analyse > Lutte contre l'âgisme.
Question publiée au JO le : 02/04/2019 Réponse publiée au JO le : 27/08/2019 page : 7707 Date de renouvellement : 09/07/2019		

Texte de la question

Mme Audrey Dufeu Schubert alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'âgisme, discrimination négative liée à l'avancée en âge. Comme toute situation de vulnérabilité sociale, la longévité peut être l'occasion de discriminations. Celles-ci peuvent prendre différentes formes ; des situations d'abus ou des négligences, qui représentent à l'évidence des situations d'atteinte aux droits fondamentaux humains, affirmés lors de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dont le soixante-dixième anniversaire a été célébré en décembre 2018. Les citoyens âgés sont exposés à un déni de citoyenneté dans des domaines méconnus qui ne font pas l'objet d'une attention particulière. De manière souvent pudique, de nombreuses personnes âgées témoignent de ces situations qui les empêchent de participer pleinement à la société, d'être incluses dans leur environnement, de se sentir citoyen reconnu à part entière. Ces discriminations sont souvent associées à une solitude, une précarité économique ou à une fragilité de santé, sans pour autant relever des politiques dites de dépendance. Il est impératif de mieux connaître ces situations afin de les combattre et de faciliter pour toutes ces personnes de plus de 60 ans la possibilité de témoigner sur cette problématique d'accès au droit. Aussi, elle lui demande comment prendre en considération ces situations discriminatoires, qu'elles surviennent dans l'espace public, à domicile comme en institution. Elle souhaite également connaître les mesures qui pourraient être mises en place notamment dans les prochaines lois afin de garantir l'exercice de la totalité des droits des personnes âgées tout au long de leur parcours de vie.

Texte de la réponse

Les représentations sociales et culturelles du grand âge conduisent encore trop souvent à percevoir les aînés comme un poids pour notre société. La perte d'autonomie contribue également à rendre invisible nos aînés, dévalorisant les capacités d'agir, d'échanger, de ressentir, et de transmettre. Cet enjeu des discriminations liées à l'âge fait d'ailleurs écho à l'avis de février 2018 du Comité Consultatif National d'Ethique qui doit nous interpeller : "le regard que la société porte sur la personne âgée en perte d'autonomie, ou plus généralement sur la vieillesse, s'assimile trop à un "nauffrage" et dès lors aboutit à une marginalisation de la personne, à sa dévalorisation, ou encore à son isolement. [...] ". Changer le regard de la société envers nos aînés est le thème de la mission gouvernementale qui vous a été confiée à la suite du Grand débat national. Trois questions principales seront abordées : quelles sont les réalités de l'âgisme en France à travers la représentation des personnes âgées, comment changer le regard de la société et comment développer les liens intergénérationnels. Le rapport devra être rendu au mois d'octobre 2019 et ses préconisations s'inscriront dans les mesures du projet de loi Grand âge et autonomie. Elles permettront de donner du sens à cette longévité, source de richesse, que connaissent et connaîtront nombre de nos concitoyens.

